

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 mars 2018

Délibération
n° CA 2018 - 32

approuvant l'attribution de subventions à des associations étudiantes

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L.712-3 ;

Vu l'avis exprimé par le conseil de faculté en date du 7 novembre 2017 et 13 février 2018 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Le montant total de 5 300 € sera versé à des associations étudiantes selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant	Imputation SO
Association ingénierie du patrimoine	Organisation d'événements universitaires	4000 €	911 101 0214
Association « Juriste médias du master 2 droit des médias et de la communication — Université Toulouse 1 Capitole »	Rencontres avec des professionnels de l'Audiovisuel à Barcelone	500 €	911 101 0236
Association des doctorants et docteurs de l'IRDEIC	Concours Rousseau	800 €	911 101

La Présidente du conseil d'administration,




Corinne MASCALA